

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL
1992

ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 184 organisations membres, à raison de deux délégués par organisation.

Membres d'honneur

- M. Henri Cuttat, ancien chef ECR, Rossemaison
- M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
- M. Jean Paupe, agriculteur, Saint-Ursanne

Le Comité et le Bureau

- MM. Claude Ackermann, agr., Bourrignon, **président***
Gabriel Cattin, agr., Le Boéchet, **vice-président***
Bernard Beuret, chef ECR, Corban*
Jean Paupe, agr., Saint Ursanne*
Georges Roy, agr., Porrentruy*
Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, **secrétaire général***
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, **secrétaire****
- Mmes Maguy Chapatte, agricultrice, La Chaux-des-Breuleux
Fabienne Girardin, agricultrice, Montmelon
Agnès Membrez, agricultrice, Courtételle
- MM. Alfred Burrus, agriculteur, Boncourt
Raymond Cerf, agriculteur, St Ursanne
Jean Chêne, agriculteur, Damvant
François Desboeufs, agriculteur, Courgenay
Pol Donis, directeur IAJ, Delémont
Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier
Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
Ueli Frei, gérant, Courrendlin
Germain Froidevaux, agriculteur, Le Noirmont
Samuel Gerber, agriculteur, Porrentruy
Bernard Saucy, agriculteur, Lajoux
Dominique Varin, agriculteur, Alle
- Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont **

* Membres du Bureau

** Membres associés

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rapport annuel 1992

<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>Pages</u>
<i>Le mot du président</i>	2
<i>Principes et Bon sens</i>	3
1. <i>Procès-verbal de la 17e assemblée</i>	4 - 9
<i>Résolution</i>	10
2. <i>Rapport d'activité 1992</i>	11 - 26
<i>L'année agricole 1992</i>	11 - 12
<i>Une politique agricole qui se cherche</i>	13
<i>Consultations</i>	14
<i>Décisions populaires</i>	15
<i>Réflexions cantonales</i>	16
<i>La coopération agricole au défi</i>	17
<i>Activités au jour le jour</i>	18 - 19
<i>A votre service</i>	20
<i>Comptabilité fiscale</i>	21
<i>Centrale des blés du Jura</i>	22 - 23
<i>Centrale des oléagineux du Jura</i>	24 - 25
<i>Penser positif (en guise de conclusion)</i>	26
3. <i>Programme d'activité 1993</i>	27
4. <i>Comptes 1992 et budget 1993</i>	28 - 29
<i>Bilans</i>	30
<i>Contributions professionnelles en 1992</i>	31
<i>Fonds de solidarité, exercice 1992</i>	31
<i>Rapport de vérification</i>	32

Le mot du président

Quelle agriculture pour la fin de ce millénaire ? Jamais on ne se sera posé autant de questions, jamais on n'aura procédé à tant de remises en cause. Déréglementation, dérégulation, loi du marché sont les mots à la mode du moment.

Les événements mondiaux contemporains ont démontré que les régimes extrêmes, communisme ou libéralisme pur et dur, ne peuvent convenir à l'agriculture. Celle-ci, animatrice du monde rural, facteur et support d'équilibre, d'intégration, de culture vivante, d'occupation de l'espace et d'entretien du paysage ne se laisse pas réduire à des schémas aussi simplistes.

En fait, les choix importants de l'heure ne se limitent pas à la politique agricole, car ils impliquent les valeurs et le mode de vie de nos sociétés. Dans ce sens, nous avons pu nous rallier à la voix de l'Europe, s'attachant à la multifonctionnalité de l'agriculture. Cette multifonctionnalité qui nomme les tâches innées dévolues à l'agriculture est heureusement prise de plus en plus en considération, même dans les négociations du Gatt.

C'est donc dans un esprit positif, voire optimiste pour l'avenir que la Chambre d'agriculture a élaboré un programme d'action faisant la synthèse des réflexions et discussions tenues dans les groupes de travail. Nous souhaitons qu'il serve de fil rouge à l'agriculture jurassienne pour les années à venir.

Pour sa part, la Chambre d'agriculture fera de ce programme la trame de son activité ces prochaines années, accomplissant ainsi sa tâche de concertation et de coordination des actions en faveur de la promotion du monde rural jurassien, tout en lui assurant la place qui lui revient dans l'agriculture suisse et en se ménageant de bonnes conditions d'adaptation dans l'optique de l'intégration européenne.

Claude Ackermann

Principes et Bon sens

Lorsque la route se dessine clairement dans le paysage, il est aisé de la suivre. Par contre, lorsque le chemin s'estompe et se confond progressivement avec un environnement indifférencié, voire disparaît dans le brouillard, en d'autres termes lorsqu'il s'agit de naviguer à vue, il importe de se munir d'une boussole ou à défaut, d'être attentif à certains repères.

Pour évidente qu'elle paraisse, cette constatation semble pourtant échapper à la plupart des responsables politiques et professionnels. Sous prétexte de pragmatisme ou de réalisme, on traite en effet chaque problème particulier pour lui-même, donnant à chacun une solution ad hoc qui permet d'échapper à l'exigence de cohérence, puisque chacune de ces solutions partielles n'affecte pas suffisamment les principes pour les remettre en cause. Le concours de toutes ces petites trahisons suffit pourtant largement à faire s'écrouler l'édifice. Mais comme toujours, personne ne sera responsable, car aucun des coups portés n'aura été déterminant à lui seul.

Ce qui manque le plus aujourd'hui, c'est une vue d'ensemble capable de mesurer à moyen terme l'effet cumulé de toutes ces concessions. Cela implique ou bien que l'on se réfère à quelques grands principes, ou bien que l'on s'en remette au traditionnel "bon sens". Du reste, il est intéressant de constater que le discours portant sur les principes passe mieux chez ces gardiens du bon sens que sont les paysans, comme si les principes et le bon sens sourdaient d'une source commune.

La nouvelle politique agricole sans principes nous conduit en droite ligne à l'aberration de l'initiative du VKMB. Par contre, si l'on garantit à long terme le taux actuel d'auto-provisionnement à l'agriculture suisse, dans des conditions compatibles avec les réalités suisses, alors, tout devient possible puisqu'il n'est plus question que de moyens. A défaut de ces garanties, on pourra prétendre à juste titre que la nouvelle politique agricole n'est qu'un instrument déguisé du libéralisme gatteux.

Blaise Oriet

1. PROCES-VERBAL de la 17e assemblée générale des délégués du 6 mars 1992 à 13 h 30 à Saignelégier (Hôtel de Ville)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
 2. Désignation de scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 16e assemblée des délégués du 1.3.91 à Bassecourt
 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1991
 5. Comptes 1991 et rapport de vérification
 6. Budget 1992
 7. Election d'un nouveau président
 8. Admission de membres
 9. Rapport sur divers thèmes d'actualité (projet CJ, droit foncier rural, économie laitière, intégration européenne)
 10. Programme d'activité 1992
 11. Résolution
 12. Divers et propositions individuelles
-

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 45, le président Jean Paupe souhaite une cordiale bienvenue à tous les présents. Il rappelle la tradition du tournus régional qui nous conduit cette année aux Franches-Montagnes, remercie la commune de Saignelégier, la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau et la Société régionale des paysannes pour leur accueil, ainsi que la presse. Puis le président salue particulièrement MM. Edmond Bourquard, président du Parlement, Jean-Pierre Beuret, ministre de l'Economie, Pierre Paupe, maire de la commune hôte, Mme Rose Oberli, présidente de l'Association des paysannes F.-M., MM. Germain Froidevaux, président de la CAHP, Henri Cuttat et Luc Fleury, membres d'honneur, Jean-François Roth, Conseiller aux Etats, Bernard Beuret, Chef de l'ECR, Pol Donis, directeur de l'IAJ, Gérard Quenet, vétérinaire cantonal, Jean-Marie Aubry, Chef

du SVAJ, Mme Danièle Gagnaux, représentant l'USP, MM. Claude Quartier, directeur de l'Agri-Hebdo, Jacques Gygax, Philippe Châtelain et Fritz Thomet, représentant les Fédérations laitières de Bâle et de Berne, Philippe Bardet de la FSASR, Mmes Bailat et Fleury de la FRC-Jura ainsi que plusieurs députés au Parlement cantonal.

Après avoir fait part des excuses, le président donne la parole à quelques invités.

M. Pierre Paupe, maire de Saignelégier, souhaite une cordiale bienvenue aux délégués et invités de la Chambre d'agriculture. Il rappelle que sa commune est le chef-lieu du district le plus agricole du Canton. L'agriculture est l'activité prédominante dans 12 des 19 communes francs-montagnardes. M. Paupe souligne le rôle des organisations agricoles dans cette période difficile de mutation et rompt une lance en faveur d'une réalisation rapide du projet de fromagerie à Saignelégier.

Rappelant qu'il est fils de paysan et qu'il a été longtemps instituteur à Bourrignon, M. Edmond Bourquard, président du Parlement cantonal se déclare honoré de participer aux assises du monde paysan jurassien. Evoquant les différents rôles de l'agriculture, M. Bourquard estime qu'on se trouve, parmi le monde paysan, au coeur des problèmes de société qui se posent en cette fin de siècle. Mais si l'agriculture doit maintenir des valeurs, elle doit aussi savoir s'adapter. Le président du Parlement considère que l'agriculture doit être aidée dans cette phase d'adaptation avant de conclure en souhaitant que les difficultés actuelles soient maîtrisées, tant pour l'intérêt des paysans que pour celui de la collectivité cantonale tout entière.

M. Jean-Pierre Beuret apporte le salut du Gouvernement et souhaite la bienvenue dans sa patrie franc-montagnarde. Rappelant l'accélération des intégrations internationales (Gatt, EEE, CE, etc.), le ministre invite l'agriculture jurassienne à s'inscrire positivement dans le processus de réforme, en façonnant de nouvelles solidarités régionales. La réflexion sur ces sujets n'est pas que suisse, mais européenne, voire mondiale. L'agriculture jurassienne doit s'investir dans cette nouvelle politique, évent. en concertation avec la Romandie. Depuis quinze ans, l'agriculture jurassienne s'efforce de rattraper son retard. La nouvelle donne des cartes offre des chances de se situer en avant plutôt qu'en arrière. Il s'agit pour cela de se positionner d'emblée favorablement. C'est la mission assignée à un groupe d'étude chargé d'évaluer les implications de la nouvelle politique agricole pour le Jura. Le ministre conclut en

assurant l'agriculture de l'active complicité du Gouvernement dans ce processus.

Président de la CAHP, M. Germain Froidevaux souhaite la bienvenue aux participants et présente brièvement l'agriculture des Franches-Montagnes. Celle-ci a passé de 900 exploitations en 1950 à 470 en 1990. Le point le plus bas se situe à 450 m (Tariche) et le plus élevé culmine à 1150 m (Le Peuchapatte). Les bovins et le lait sont prédominants, mais avec 1550 sujets, l'élevage chevalin a conservé toutes ses lettres de noblesse. M. Froidevaux se réjouit de l'important développement que constituera la nouvelle fromagerie de Saignelégier. Il relève aussi la place importante du tourisme et prône des infrastructures touristiques adaptées à la région.

Après avoir remercié les intervenants, le président déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 210 personnes sont présentes, dont 164 délégués. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Etienne Chenal, Josy Choulat, Clément Daucourt, Raymond Gogniat, Mme Rose-Marie Studer et M. Paul Varin sont désignés.

3. Procès-verbal de la 16e assemblée des délégués à Bassecourt

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 10 du rapport annuel 1991 envoyé aux membres. Il est accepté tacitement, avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1991

Évoquant la remise de son mandat, le président relève que celui-ci s'inscrit entre le 6e et le 7e rapport du Conseil fédéral, en 1984 et 1992 respectivement. Entre ces deux rapports, les orientations de la politique agricole ont complètement changé. Rappelant quelques-uns de ces changements, M. Paupe les juge en partie nécessaires, mais peu motivants et insécurisants. Il se demande même si les fameux paiements directs ne sont pas de la poudre aux yeux.

En ce qui concerne la politique cantonale, le président évoque les deux études conduites par le Canton et par la CJA. Il estime que beaucoup de choses ont été faites, mais que l'importance du rôle de l'agriculture dans une région comme la nôtre n'est pas suffisamment comprise.

En conclusion, M. Paupe remercie les délégués pour la confiance qui lui a été témoignée durant ses huit années de présidence, années, dit-il, qui resteront parmi les plus enrichissantes de ma vie. Il remercie aussi tous les membres du Comité et du Bureau pour leur engagement et dit sa foi en l'avenir de l'agriculture.

Quant au secrétaire général, M. Blaise Oriet, il revient sur quelques thèmes de la politique agricole, estimant que nous sommes moins dans un orage que dans un véritable changement de climat. M. Oriet présente le système des paiements directs complémentaires, évoque les réticences jurassiennes à cet égard, souligne la nécessité de maintenir les prix et notre taux actuel d'auto-provisionnement. Fustigeant une fois encore la vision agricole erronée du Gatt, le secrétaire général relève que l'on peut toujours aborder les problèmes du point de vue de "Jean-qui-rit" ou de celui de "Jean-qui-pleure". Le premier dit : "Qu'est-ce que je peux faire" tandis que le second se demande : "Qu'est-ce qui va m'arriver". En conclusion, M. Oriet invite chacun à cultiver la psychologie de "Jean-qui-rit", car l'avenir sourit aux audacieux alors que la résignation est mère de la défaite.

5. Comptes 1991 et rapport de vérification

Les comptes 1991 figurent aux pages 27 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. Jean-François Schaffner, ils sont approuvés sans avis contraires.

6. Budget 1992

Le budget est proposé aux pages 28 et 29 du rapport annuel. Commenté par le secrétaire général, il est approuvé à une majorité évidente.

7. Election d'un nouveau président

Le président Jean Paupe rappelle que comme annoncé il y a deux ans, il a décidé de remettre son mandat. Conformément à l'art. 10 des statuts, le Comité propose la candidature de M. Claude Ackermann, 45 ans, marié, père de trois enfants, maître-agriculteur, exploitant une ferme de dimension européenne, quoique typiquement jurassienne. M. Ackermann s'est beaucoup engagé pour l'agriculture et la communauté. Il occupe actuellement la fonction de vice-président de la CJA et réunit toutes les qualités pour "faire un bon président".

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Claude Ackermann est élu par acclamation.

Le nouveau président remercie l'assemblée pour sa confiance. Il se déclare convaincu que les défis actuels posés à l'agriculture seront relevés et souhaite que la Chambre d'agriculture soit l'instrument de cet engagement.

Puis M. Ackermann adresse un témoignage de vive reconnaissance au président sortant, relevant notamment ses qualités personnelles. M. Paupe est acclamé membre d'honneur de la CJA. C. Ackermann remercie également Mme Paupe, remarquant "qu'on lui remet son mari sans un cheveu gris" ! Madame et les deux présidents sont fleuris, en témoignage de reconnaissance.

M. Paupe remercie pour les paroles élogieuses et les marques de sympathie qui lui ont été adressées. Il assure qu'il s'efforcera de continuer à défendre la terre jurassienne.

8. Admission de membres

L'Association des jeunes éleveurs jurassiens (de la tachetée rouge) a présenté une demande d'admission. M. Pierre Koller présente brièvement cette organisation, dont le but est de promouvoir l'élevage.

L'Association des jeunes éleveurs jurassiens est admise sans avis contraire. Le président lui souhaite la bienvenue et le succès.

9. Rapport sur divers thèmes d'actualité

Les thèmes d'actualité suivants :

- Projet CJ
- Droit foncier rural
- Economie laitière
- Intégration européenne

font l'objet d'un rapport spécial, afin de permettre à l'assemblée de donner son avis avant des décisions qui interviendront probablement dans le courant de l'année.

Le secrétaire général présente les propositions du Comité :

- Projet CJ : recommander le rejet, mais ne pas assumer la campagne contre le prolongement de la voie CJ;

- Droit foncier : à définir par le Comité (en principe, ne pas le combattre - = soutien ou liberté de vote-);
- Economie laitière : nous souhaiterions un véritable débat et que la décision de fusion des Fédérations soit différée d'une année;
- Intégration européenne : recommander le "oui" à l'EEE.

La discussion porte essentiellement sur le projet CJ. Divers intervenants francs-montagnards souhaitent que la CJA reste en dehors du débat. L'assemblée approuve tacitement la position présentée par le secrétaire général.

M. I. Gerber souhaite que la CJA soutienne le nouveau droit foncier, même s'il n'est pas parfait.

Au sujet de la fusion des Fédérations laitières, M. L. Fleury invite les délégués à prendre connaissance de sa prise de position dans l'Agri-Hebdo.

10. Programme d'activité 1992

Ce programme est proposé à la page 27 du rapport annuel. Présenté par le secrétaire général, il est approuvé tacitement. M. D. Wahlen remarque que la chute des prix du bétail de boucherie n'est toujours pas répercutée aux consommateurs.

11. Résolution

Lue par B. Oriet, la résolution reproduite sur la page suivante du présent rapport est approuvée à l'unanimité.

12. Divers et propositions individuelles

Le président Paupe rappelle que l'Association des paysannes jurassiennes, le Groupe des paysannes des Franches-Montagnes et la Chorale "Chante ma terre" organisent une soirée paysanne le 4 avril prochain à 20 h 15 à St-Brais. Les paysannes et les paysans sont invités à y participer.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les participants, souhaite à chacun une bonne année agricole et lève l'assemblée à 16 h 10.

Le secrétaire : Blaise Oriet

La résolution votée

Réunis en assemblée générale le 6 mars 1992 à Saignelégier, les 164 délégués présents de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté à l'unanimité la résolution suivante :

1. La crise agricole actuelle révèle un **problème de société**. Une nouvelle échelle des valeurs existentielles est en voie de définition. Il en résulte des luttes d'influence aux plans politique, économique, social et culturel; elles dureront jusqu'à ce qu'un nouvel ordre mondial soit établi. Pour l'heure, les positions de la société envers l'agriculture sont ambiguës, voire contradictoires.
2. Le rôle de l'agriculture dans les pays occidentaux n'est pas clair. Il appartient à l'ensemble de la société de le redéfinir. Les options à prendre ont un **caractère éminemment politique**. L'économie du marché ne permet pas à elle seule de résoudre les problèmes posés. Une **mission nouvelle** doit être assignée à l'agriculture, compte tenu de l'intérêt général à long terme. Il importe en particulier de considérer les multiples fonctions assumées par l'agriculture dans un cadre naturel et pas seulement matériel.
3. La politique des prix, les paiements directs, la limitation du volume de la production par le contingentement et le contrôle des importations constituent les instruments à disposition des pouvoirs publics pour réussir une politique agricole adéquate. Sur le principe, **aucun de ces instruments ne peut être sacrifié dans**

des négociations internationales.

4. Après définition d'un cadre général par la société, il appartiendra à l'agriculteur, aux organisations professionnelles et aux institutions publiques régionales de prendre toutes dispositions utiles au bon développement de l'agriculture. **L'action concertée et coordonnée de ces trois partenaires** est indispensable en matière de formation professionnelle, d'améliorations des structures, d'orientation de la production et de commercialisation des produits.
5. **L'avenir des exploitations dépendra davantage encore de l'agriculteur**. Des qualifications professionnelles toujours plus étendues seront nécessaires. L'exploitant devra en particulier maîtriser les marchés des facteurs de production et des produits agricoles, disposer de méthodes de gestion simples et efficaces, déterminer des priorités dans les investissements et appliquer des techniques de production appropriées.

Les difficultés du moment sont garantes d'une ère nouvelle pour l'agriculture. Si les solutions idoines sont apportées aux problèmes posés, des perspectives intéressantes s'offriront encore à l'agriculture. **Il faut à cet effet que tous les partenaires assument leurs responsabilités avec intelligence et solidarité.**

**Chambre jurassienne
d'agriculture**

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1992

L'année agricole 1992

Pour l'agriculture, 1992 peut être qualifiée "d'année difficile" : la météo a été contrastée, les rendements furent médiocres, les prix ont été sous pression, le revenu agricole a régressé et la politique agricole est plus incertaine que jamais.

Situation générale. La situation socio-économique générale s'est très fortement dégradée en Suisse. Le chômage a explosé et dépasse 5 % dans tous les cantons romands. Les finances publiques ont viré au rouge vif. Les faillites d'entreprises se multiplient. Notre pays subit sa plus importante crise depuis la guerre.

L'avenir immédiat s'annonce plutôt morose. Certes, les taux d'intérêt ont amorcé une légère décrue, mais l'isolement de la Suisse en Europe suite au rejet de l'EEE constitue un handicap nouveau qui pourrait être lourd de conséquences.

Météo. Après un hiver sec et doux, le printemps a apporté la pluie, voire la neige, puis une quasi-sécheresse en mai. Juin fut très pluvieux, août très chaud et sec. L'automne a été particulièrement mouillé et il fallut attendre le début de l'hiver pour retrouver un temps sec. On constate qu'en 1992, la météo a été caractérisée par les contrastes.

Productions et rendements. L'approvisionnement en fourrage est un peu précaire, en raison surtout des mauvaises conditions automnales. Les rendements des céréales et du colza furent moyens. Les moissons ont été particulièrement précoces et se sont déroulées dans de bonnes conditions. Les orges ont accusé de faibles poids à l'hectolitre. Pommes de terre, betteraves et maïs ont fourni de bons rendements. On notera aussi l'exceptionnelle récolte de fruits, après la mauvaise année 1991.

La production laitière a régressé de 2,2 % en 1992 : 29,9 mio. de quintaux de lait commercial ont été livrés. La production de viande bovine a diminué de 3 % par rapport à la production record de l'année précédente.

Prix et revenu. En moyenne, les prix du bétail de boucherie sont restés au niveau très bas de 1991 : ceux du bétail d'étable se sont un peu repris alors que ceux des vaches et des veaux diminuaient encore. Ces bas prix affectent le marché du bétail de rente. Dans la seconde partie de l'année, les prix des porcs se sont effondrés. Notons que la récession économique entraîne une moindre consommation de viande, d'autant que les baisses de prix à la production sont mal répercutées en aval.

Les coûts de production se sont accrus d'env. 1,5 %. Le calcul est vite fait : baisse des rendements, baisse des prix, hausse des coûts = forte dégradation du revenu agricole. On estime que le manque à gagner dans les exploitations de référence (gérées rationnellement en plaine) sera de plus de 50 francs par jour. Force est de constater que les promesses de compenser les baisses de prix par des paiements directs sont largement aléatoires.

Perspectives. L'année 1993 se présente sous de mauvais auspices. D'importantes réductions de contributions et des baisses de prix sont d'ores et déjà décidées ou annoncées (marchés d'élimination, primes de cultures, colza, céréales, voire lait). Vu l'état des finances publiques, il paraît aberrant de transférer une partie du coût de l'alimentation des consommateurs aux contribuables.

Seule consolation, l'Uruguay-Round du Gatt n'est toujours pas conclu au début 1993, grâce notamment à la résistance acharnée du monde paysan qui, à travers cette lutte pour son avenir, défend une certaine conception de la société. Toutefois, en évoquant la déréglementation à tort et à travers et en l'appliquant unilatéralement à l'agriculture, les autorités suisses réalisent les objectifs du Gatt sans le Gatt. Cet excès de zèle est inadmissible.

Une politique agricole qui se cherche

Toute proportion gardée, la politique agricole de la Suisse fait un peu penser à la politique économique de l'ex-Urss : on abandonne les anciens schémas avant que les nouveaux aient véritablement pris le relai. Cette situation engendre une incertitude préjudiciable à l'agriculture, voire un certain désarroi dans les campagnes.

On paraît en effet beaucoup plus pressé de déréglementer, de supprimer des organisations de marché, de baisser les prix et les contributions que de garantir des conditions de concurrence ou des compensations équitables.

Quoi qu'on en dise, la réforme des politiques agricoles en Suisse et en Europe s'effectue sous l'égide du Gatt, instrument en la matière des intérêts américains. Bien qu'une réforme soit nécessaire, l'interférence avec le Gatt la rend suspecte aux yeux de l'agriculture qui se demande, non sans raisons, si cette réforme n'est pas que l'enrobage doucereux d'une pilule empoisonnée nommée "libéralisme selon le Gatt".

Pensons par exemple à la généralisation des paiements directs sensés compenser les pertes de marchés et les baisses de prix qui résulteraient inéluctablement de la libéralisation des échanges. Il faut cesser de tromper les paysans et les citoyens : compte tenu des conditions de concurrence, la production agricole n'a aucune chance dans un marché ouvert. La logique des PD est donc de maintenir artificiellement des jardiniers du paysage fonctionarisés, chargés des tâches non productives assumées actuellement -à moindre coût- par les paysans (multifonctionnalité de l'agriculture).

Si les conditions naturelles le permettent, chaque pays doit assurer une part prépondérante de son approvisionnement alimentaire. Les prix doivent être en rapport avec les coûts de production. C'est sur ces critères économiques et de bon sens qu'il faut fonder une politique agricole digne de ce nom. La survie de l'agriculture en dépend.

Consultations

Actuellement, la politique agricole suisse est un véritable chantier. La révision des lois et ordonnances a pris un rythme effréné; les délais de consultation sont réduits au minimum (même pour des projets fondamentaux et complexes). La Chambre d'agriculture s'efforce de suivre toute cette matière, en collaboration notamment avec le Canton, l'USP et la FSASR. Depuis la dernière assemblée annuelle, les projets suivants ont été examinés :

Modification de l'arrêté laitier 1988. Cette révision vise notamment à introduire plus de souplesse dans le contingentement laitier par l'instauration d'un système de transfert des contingents (par location et vente). La CJA a admis ce système en souhaitant notamment qu'il s'ouvre à l'ensemble de la Suisse, afin de permettre une redistribution progressive en fonction des intensités de production à la surface. Le comité a décidé de s'opposer à d'autres mesures telles que la réduction du contingent en cas de dépassement, la compensation des fluctuations saisonnières ou encore le paiement selon la teneur.

Ordonnances instituant des paiements directs. Il s'agit ici des deux ordonnances d'application des art. 31a et 31b LAgr. En concertation avec la FSASR, nous avons notamment insisté sur le critère de la surface pour les PD selon l'art. 31a, sur la "transparence" en faveur des communautés d'exploitation (autant de contributions que d'exploitants), sur l'augmentation du montant des contributions et sur l'inclusion des exploitations transfrontalières traditionnelles dans le régime. La plupart de ces propositions ont été relayées par l'USP et par le Canton.

Pour le reste, nous nous contenterons de mentionner les autres projets examinés : **modification de la loi fédérale sur les épizooties; révision de l'ordonnance fédérale sur les contributions à l'élimination du bétail; nouvelle ordonnance fédérale sur les crédits d'investissement; contre-projet fédéral à l'initiative de l'Union suisse des paysans; modification de l'arrêté sur le statut du lait; ordonnance fédérale sur l'abandon d'exploitation; révision des ordonnances fédérales sur les constructions d'étables et sur l'interdiction d'accroître les effectifs; modification de l'ordonnance générale sur la protection des eaux; modification de l'arrêté fédéral concernant la Coopérative suisse des céréales et matières fourragères (CCF); révision de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole; révision de la loi cantonale d'impôt; plan directeur cantonal sur les pistes cyclables.**

Décisions populaires

En 1992, la Chambre d'agriculture s'est investie lors de trois scrutins populaires. Les positions défendues ont été celles présentées lors de la dernière assemblée des délégués.

Votation CJ. Le 17 mai s'est déroulée dans le Jura la votation sur l'initiative "La voie du peuple", lancée à l'époque par la Chambre d'agriculture. Le prolongement de la voie CJ a été refusé par 76 % des votants, par les trois districts et par 81 des 82 communes. La participation a atteint 49,3 %. Cette décision nette et sans appel a mis un terme à un projet dont on mesure encore mieux l'inconséquence aujourd'hui, face à la crise des finances publiques et à celle des CFF, notamment.

Droit foncier rural. Le 27 septembre, le peuple suisse a accepté le nouveau droit foncier rural par 53,6 % des voix (particip. 43,4 %). Bien que les milieux agricoles eux-mêmes fussent divisés sur cet objet, la Chambre d'agriculture en recommandait l'acceptation. Dans le Jura, le nouveau droit a été rejeté par 53,9 % (particip. 33,4 %). L'acceptation du nouveau droit foncier (qui privilégie les exploitants agricoles) a constitué une surprise, les villes lui étant paradoxalement plus favorables que les campagnes.

EEE. Considérant que l'accord EEE était une transition européenne faite sur mesure pour l'agriculture, la CJA s'est engagée fermement en faveur de la ratification de ce traité lors de la votation du 6 décembre. A l'instar de tous les autres cantons romands, le Jura a accepté l'EEE par 77,1 % des votants (particip. 75,6 %). Malheureusement, tous les cantons alémaniques (à l'exception des deux Bâle) et le Tessin ont refusé la ratification. Globalement, 50,3 % des Suisses ont dit "non" (particip. 78,3 %). Indépendamment du clivage marqué entre Romands et Alémaniques et de l'isolement de la Suisse en Europe, nous considérons que le rejet de l'EEE est néfaste pour l'agriculture. L'EEE aurait notamment favorisé une répartition équitable de l'effort d'adaptation.

Réflexions cantonales

Depuis quelques années déjà, on considère que la politique agricole suisse doit évoluer considérablement, sinon changer fondamentalement. Des distorsions internes, les négociations du Gatt et l'intégration européenne ont accentué la pression pour une adaptation importante, dont les grandes lignes sont esquissées dans le 7^e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture.

Avenir de l'agriculture jurassienne

Afin d'apprécier les tenants et aboutissants de cette évolution pour l'agriculture jurassienne, le Gouvernement a mandaté une commission ad hoc d'étudier les mesures à prendre pour assurer l'avenir de l'agriculture jurassienne. Présidée par M. Bernard Beuret, cette commission comprend les membres suivants : Mmes Yvette Gyger et Bastienne Joerchel et MM. Claude Ackermann, Jean-Marie Aubry, Pol Donis, Bernard Lehmann, Blaise Oriet et Jean Paupe. Lors d'une dizaine de séances en 1992, elle a analysé tous les aspects qui peuvent conditionner l'avenir de l'agriculture jurassienne (politique agricole suisse, Gatt, intégration européenne, structures et rôle de l'agriculture dans le Jura, position géographique), avant de proposer une série de mesures touchant aussi bien la formation, les structures, l'endettement, la déréglementation, les marchés que l'aménagement du territoire ou l'environnement. Le rapport final de cette commission devrait être présenté prochainement au Gouvernement.

Programme d'action pour ces prochaines années

Parallèlement et complémentairement à cette étude, la Chambre d'agriculture a élaboré un Programme d'action. Celui-ci se concentre sur les points qui dépendent principalement de l'initiative professionnelle. Il a été élaboré par un groupe de travail réunissant le bureau de la CJA, les présidents des Sociétés régionales d'agriculture et les représentants de quelques organisations (APJ, MIBA, SVAJ, Centre Ajoie) avant d'être soumis au comité de la CJA pour approbation. Ce programme d'action sera envoyé à tous les agriculteurs du Jura.

La coopération agricole au défi

Ce chapitre traditionnel du rapport annuel a plus d'actualité que jamais. Après la fusion des Fédérations laitières décidées l'année dernière, il est question maintenant de réunir les Fédérations de coopératives de Suisse (dont le VLG Berne et l'UCAR) en une seule société anonyme.

Force est de constater que le débat public sur une évolution décisive de ce que l'on se plaisait à nommer "les organisations des producteurs" est fort discret, voire distant, sinon escamoté. Dans le cas des Fédérations laitières comme dans celui des Fédérations agricoles, ce ne sont pourtant pas seulement ces organismes qui sont en cause, mais des fromageries, des laiteries et des magasins locaux comme à Courgenay, à Develier ou à Saignelégier et des coopératives régionales telles que les Agro-Centres de Delémont ou des Franches-Montagnes. Une fois les fusions parachevées, ces structures locales et régionales dépendront de Sociétés anonymes ayant leur siège en Suisse allemande. On se demande ce que la coopération agricole peut encore signifier dans un tel contexte.

Ces regroupements posent en outre un problème de culture et de langue. A l'avenir, la pseudo-coopération agricole jurassienne sera largement conçue, orientée, dirigée en allemand ! Pour des raisons de rationalisation, la plupart des unités de production et de transformation centralisées seront installées en Suisse alémanique.

Si faire se peut, le projet de fusion des Fédérations agricoles (dès 1994) va encore plus loin que celui des Fédérations laitières. La totalité des bilans des Fédérations seraient en effet réunis, à telle enseigne que des centres tels ceux de Delémont ou de Saignelégier deviendraient de simples relais commerciaux de la Landi SA.

La sauvegarde de la coopération agricole exigerait l'autonomie des coopératives régionales (cf. le programme d'action), mais cela risque de rester un voeu pie face à la situation que connaissent certaines d'entre elles et à l'engagement défailant des coopérateurs.

Activités au jour le jour

Les agriculteurs savent bien que lorsque le temps est maussade et incertain, les travaux des champs sont plus astreignants et moins gratifiants : rentrer du foin séché trois fois, ce n'est pas très motivant ! A la Chambre d'agriculture, le climat est influencé par la situation de l'agriculture et par le cours de la politique agricole. Dès lors, on peut imaginer que la tâche de la défense professionnelle est devenue, elle aussi, plus astreignante et moins gratifiante.

Séances. Jamais il n'a été tenu autant de séances qu'en 1992. Le comité et le bureau ont été réunis respectivement à 8 et à 16 reprises. Les deux études et réflexions menées (l'étude cantonale et le programme d'action) ont requis chacune 10 séances. Une vingtaine de séances ont eu lieu à Lausanne dans le cadre de la FSASR (comité et conférence romande) ou de l'Agri-Hebdo. Dix séances ont eu pour cadre l'Union suisse des paysans (conférence des secrétaires agricoles, autres instances) tandis qu'une quinzaine de séances ont été consacrées aux questions transfrontalières (commission transfrontalière, Communauté de travail du Jura).

En outre, les membres du bureau et du secrétariat participent à de nombreuses séances ponctuelles, assemblées, conférences, cours, etc. Pour le secrétariat, on peut estimer à plus de 200 séances individuelles le total des participations en 1992.

Représentations. Lors de l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans du 12.11.92, M. Blaise Oriet a été élu au comité directeur de l'USP. Relevons que c'est la première fois qu'un Jurassien siège dans cette instance depuis la création de l'USP en 1897 ! Le comité de la CJA a proposé son secrétaire pour des motifs de langue (connaissance de l'allemand) et de disponibilité notamment. Cette formule permettra aussi au bureau et au comité de suivre de près la défense professionnelle, qui se définit principalement à ce niveau.

En ce qui concerne le grand comité de l'USP (env. 150 membres), MM. Oriet et Jean Chêne de Damvant succèdent à MM. Joseph Schaffner et Joseph Willemin pour cause de limite du mandat.

Le président Claude Ackermann remplacera M. Oriet au comité de la FSASR. Quant à M. Jacques Maître, il a été ré-élu au conseil de fondation de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse et au comité de la Caisse agricole suisse de garantie financière. Ce dernier organisme accorde des prêts cautionnés lors de situations financières difficiles.

Signalons encore qu'avec la FSASR et la plupart des autres Chambres romandes d'agriculture, la CJA a démissionné du CRIA, jugeant que cette agence de presse représente insuffisamment l'agriculture.

Services administratifs. La Chambre d'agriculture, c'est aussi divers services et travaux administratifs. Mentionnons les assurances globales, l'information (la CJA est co-éditrice de l'Agri-Hebdo), les Centrales des blés et des oléagineux, l'administration interne. Les travaux salariés financent 60 % du budget total de la CJA et même 70 % si l'on tient compte de la prestation au Fonds de solidarité. La Chambre encaisse les abonnements à l'Agri-Hebdo ainsi que les cotisations à l'USP, aux Sociétés régionales d'agriculture et aux Sociétés de paysannes.

Le secrétariat de la CJA, c'est encore des milliers de réponses téléphoniques, des dizaines d'articles de presse, des appuis administratifs ou autres, l'étude et le suivi de tout ce qui se passe en agriculture, en Suisse et de plus en plus en Europe.

Plus que jamais, nous croyons avoir assumé notre mission en 1992, en défendant les intérêts de l'agriculture jurassienne par de multiples moyens et à chaque occasion et en consacrant néanmoins beaucoup d'attention à la réflexion sur l'avenir, dans le cadre des deux études mentionnées notamment.

A votre service

Créée en 1984, lors de la mise en application de la loi sur l'assurance accidents (LAA), puis complétée en 1985, par l'application de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), notre assurance globale pour le personnel d'exploitation couvre les risques d'accidents, de maladies, de décès, d'invalidité et la retraite. Cette solution globale a toujours plus de succès : qu'on en juge par le tableau ci-dessous.

Evolution de l'assurance globale pour les employé(e)s agricoles

Année	Nombre d'exploitations affiliées		Volume des salaires assurés	
	LAA-CTT*	LPP**	LAA-CTT*	LPP**
1984	54	--	601'200,-	----,-
1985	78	56	913'400,-	268'000,-
1986	98	72	1'112'000,-	356'000,-
1987	104	79	1'376'000,-	390'600,-
1988	103	89	1'482'600,-	395'900,-
1989	112	87	1'745'300,-	453'600,-
1990	154	133	1'815'200,-	484'300,-
1991	183	151	2'015'800,-	517'000,-

* LAA-CTT : assurance maladie et accident, salaires AVS

** LPP : caisse de pension, salaires coordonnés

Quant à notre service de renseignements juridiques, la statistique des consultations s'établit comme suit :

1986	22	1987	38
1988	15	1989	10
1990	8	1991	28
1992	20		

Rappelons que les agriculteurs souhaitant bénéficier de notre service doivent s'annoncer préalablement à notre secrétariat (adresse en page 3 de couverture).

Un de nos grands souhaits est de procéder à une plus grande échelle à des révisions de portefeuille d'assurance. Malheureusement, les périodes durant lesquelles le secrétariat aurait du temps à consacrer à cette tâche correspond à celles des pointes de travail dans les exploitations. Nous tenterons néanmoins de remettre sur pied des campagnes de révision de portefeuille d'assurances, par région en prenant plusieurs rendez-vous quotidiens.

Comptabilité fiscale

Le revenu net provenant d'une activité lucrative de tous les indépendants sera déterminé dès 1993 par des comptes d'exploitation. Un service fiduciaire au profit des agriculteurs jurassiens devait être opérationnel au 1er janvier 1993. L'association des groupes d'études en agriculture et en économie familiale et particulièrement son secteur "comptabilités" assumera ce mandat.

L'association a donc élaboré un concept de tenue de comptes compatible avec les exigences des services de contribution (fédéral et cantonal). Les comptes peuvent être tenus selon une méthode simplifiée (livres de caisse, CCP, comptes bancaires) ou par la tenue d'une comptabilité (de gestion ou fiscale). Il n'entre pas dans le cadre du présent rapport de comparer ces divers systèmes.

Nous avons invité les agriculteurs à appréhender cette nouvelle approche d'une manière positive : il en résultera une plus grande justice fiscale. Les revenus et les impôts à payer seront directement proportionnels aux résultats réels de l'activité agricole. En outre, la nouvelle détermination du revenu devrait inciter chaque agriculteur à définir pour son exploitation une véritable politique fiscale. Les pointes de revenu pourront être érodées grâce à une politique judicieuse d'amortissements et de constitution de réserves. Cette réflexion à moyen et long terme ne peut pas ne pas se répercuter sur la gestion, plus globalement appréciée, de l'entreprise tout entière.

A l'heure où nous rédigeons le présent rapport, nous sommes encore en tractations avec les autorités cantonales pour dissiper quelques points de divergences. Nous souhaitons en particulier que les valeurs que le fisc admettra à l'enregistrement dans le bilan d'entrée recouvrent la réalité des éléments de fortune et ouvrent le droit à de justes amortissements. Nous n'admettrons pas que ces valeurs soient fixées arbitrairement ou historiquement ou qu'elles servent de prétexte à des taxations rétroactives, par appréciation de l'évolution de fortune.

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1990 à 1992,
par centre de réception (1992 = estimation) :

Centre de réception	1 9 9 0		1 9 9 1		1 9 9 2	
	to.	%	to.	%	to.	%
c/c Alle	8.300	51,7	9.777	50,9	9.300	55,2
c/c Porrentruy	2.843	17,7	3.825	19,9	3.020	17,9
c/c Delémont	1.851	11,6	1.986	10,3	1.660	9,9
c/c Courtételle	1.311	8,2	1.547	8,1	1.520	9,0
c/c Vicques	1.315	8,2	1.561	8,1	1.350	8,0
c/i Bassecourt	360	2,2	436	2,3	--	-, -
Centrale + divers	63	0,4	64	0,4	--	-, -
Total Jura	16.043	100	19.196	100	16.850	100

La part de l'Ajoie progresse depuis plusieurs années. Pour 1992, on peut évent. voir un rapport avec le peu de succès des méthodes extensives en Ajoie (cf. page suivante).

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération (y-c. germées)

Année	Centrale Jura	Total suisse	Part du Jura
	to.	to.	%
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	15.500	564.470	2,75
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.913	436.350	2,96
1988	16.926	531.853	3,18
1989	20.449	624.900	3,27
1990	16.043	538.795	2,98
1991	19.196	581.109	3,30
1992 (estimation)	16.850	520.000	3,24.

Nouvelles mesures en production végétale

Dans le cadre de la politique d'orientation de la production céréalière, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur en 1992. La méthode de culture "extenso" et les prairies extensives ont suscité de l'intérêt, notamment en régions de montagne. Vu l'entrée en vigueur tardive des mesures, les données 1992 concernant la jachère et les surfaces de compensation écologique ne sont pas significatives.

Céréales panifiables extenso :

District	Producteurs	Surfaces en hectares	En % des surfaces 1991
Delémont	88	346,23	30,31
Porrentruy	73	280,24	12,72
Franches-Montagnes	7	6,71	45,77
Total Canton	168	633,18	18,84

Céréales fourragères extenso :

Delémont	127	865,97	43,48
Porrentruy	69	542,20	18,69
Franches-Montagnes	293	932,61	86,60
Total Canton	489	2.340,78	39,21

Autres mesures :

Prairies extensives	522,13
Jachères	43,53
Surfaces de compensation écologique	22,16.

En tenant compte de la réduction des primes de culture de base, de la transformation des suppléments montagne en contribution compensatoire, de la suppression des primes pour le maïs-grain et des nouvelles mesures, la contribution totale pour la production végétale passe de 13,66 mio. en 1991 à 14,54 mio. de francs en 1992 pour le Jura. Cette différence d'env. 0,9 mio. de francs est sensée compenser les pertes de rendement.

Dès 1993, ce dispositif sera à nouveau modifié, puisque les prairies extensives et les surfaces de compensation écologique seront intégrées dans les paiements directs "écologiques" selon art. 31b L.Agr.

Source : Service de l'Economie rurale, Delémont (ECR).

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza en 1990, 1991 et 1992

		<u>1 9 9 0</u>	<u>1 9 9 1</u>	<u>1 9 9 2</u>
Contingent cantonal	Ha	710	710	710
Quantité livrée (sec)	To.	2.262,8	2.297,6	1.994,1
Rendement moyen	Kg/are	31,0	32,0	28,0
Montant brut	1000 Fr.	4.634,9	4.709,8	4.085,7
Prix brut effectif (prix base = 205.-)	Fr./q	204,83	204,99	204,89
Frais de condition- nement	Fr./q	14,69	14,57	14,93
Nombre de livreurs*	u.	303	312	307

* Dix à quinze livreurs proviennent des cantons de BE + SO.

Livraisons de colza depuis 1979, par centre de ramassage

<u>Année</u>	<u>A L L E</u>	<u>PORRENTROY</u>	<u>DELEMONT</u>	<u>T O T A L</u>
	Kg	Kg	Kg	Kg
1979	723.267		129.190	852.457
1980	639.872		139.131	779.003
1981	865.200		250.860	1.116.060
1982	1.014.642		172.068	1.186.710
1983	813.572		233.736	1.047.308
1984	1.332.760		317.909	1.650.669
1985	815.500		252.690	1.068.190
1986	1.245.600		291.198	1.543.798
1987	1.745.800		329.748	2.075.548
1988	1.643.400		331.018	1.974.418
1989	1.620.091	281.677	379.805	2.281.573
1990	1.482.950	396.951	382.896	2.262.797
1991	1.418.375	464.167	415.039	2.297.581
1992	1.291.530	424.900	277.652	1.994.082

Depuis 1987, le contingent cantonal est de 710 hectares. Le prix de base est identique depuis une dizaine d'années (205.- Fr./q). On parle d'une baisse de prix pour 1993.

Principaux résultats de la culture du soja de 1988 à 1992

	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>
Nombre de producteurs	71	61	52	35	24
Surfaces cultivées (ares)	6.300	7.300	6.350	5.000	3.600
Ares par producteur	89	120	122	143	150
Quantité livrée (y-compris semences) : Tonnes	148,7	155,0	113,3	89,9	81,9
Rendement moyen (sec) Kg/are	23,6	21,3	17,8	18,0	22,8
Prix brut (base = 205.-) Fr./q.	205,5	204,3	205,2	205,-	201,-
Frais de conditionnement Fr./q	15,0	15,1	13,8	11,9	18,1

Introduite en 1988, la culture du soja présente des résultats peu concluants dans le Jura. Il faut relever que cette culture a souffert du sec dans une phase cruciale de végétation lors des quatre premières années. La technique culturale n'est pas encore parfaite. Certains producteurs obtiennent de bons résultats. On observe aussi une certaine spécialisation (augmentation de la surface par producteur) et une concentration de cette culture dans la Vallée de Delémont.

Evolution des cultures de céréales et de colza dans le Canton du Jura de 1985 à 1992 (sans les cultures sur France) -en hectares- (Source : ECR)

	<u>1985</u>	<u>1987</u>	<u>1989</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>
Céréales panifiables	2.870	3.250	3.520	3.350	?
Céréales fourragères	4.420	4.600	5.400	5.870	5.855
Maïs-grain	330	360	600	455	?
Colza (contingent)	580	710	710	710	710

Suite à la suppression des suppléments de zone pour les panifiables et des primes de culture pour le maïs-grain, on ne dispose plus de données dès 1992 pour ces catégories.

Penser positif (en guise de conclusion)

Nous l'annonçons l'année dernière : l'agriculture suisse se trouve moins dans un orage que dans un changement de climat. La nouvelle orientation de la politique agricole présentée dans le 7e rapport du Conseil fédéral se met en place avec une rapidité qui confine à de la précipitation. Rappelons-en les principes :

- dérégulation partielle des marchés;
- compensation et rémunération de certaines tâches non commerciales par des paiements directs.

Cette nouvelle orientation ne nous plaît qu'à moitié, dans la mesure notamment où elle ne garantit pas explicitement à l'agriculture indigène le degré actuel d'autoapprovisionnement.

Il convient toutefois de relativiser ces nouvelles tendances, tout en défendant avec détermination le droit fondamental de l'agriculture à approvisionner le marché alimentaire indigène. La situation internationale est actuellement si délétère qu'il se pourrait bien que les réponses de demain prennent le contre-pied de celles d'aujourd'hui. On peut penser notamment à la situation catastrophique de l'Afrique, à l'épouvantable désastre socio-économique de l'ex-Urss, voire à la crise profonde que connaît le monde occidental avec son libéralisme excessif.

Face à ces évolutions aussi complexes qu'incertaines, il importe de garder la tête froide et surtout de cultiver un état d'esprit constructif et un penser positif. Le pire n'est pas certain, sauf s'il détermine déjà les attitudes en s'emparant des esprits avant de se confirmer dans les faits. Toutes les situations présentent des avantages et des inconvénients. Penser positif, c'est prêter plus d'attention aux avantages qu'aux inconvénients; c'est examiner ce que l'on peut faire plutôt que de redouter ce qui pourrait arriver. C'est aussi collaborer et cultiver l'esprit de solidarité. C'est encore le message et le vœu que nous souhaitons transmettre à l'agriculture jurassienne au terme de ce rapport.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1993

Dès cette année, la Chambre d'agriculture s'efforcera de concrétiser les propositions contenues dans son **Programme d'action pour ces prochaines années**. Ces propositions touchent notamment les secteurs suivants :

- développement de la production laitière et fromagère
- organisation de l'élevage bovin
- production porcine et aviculture
- diversification des productions et des activités
- coopération agricole
- organisation et collaboration professionnelles
- réactualisation du fonds de développement rural.

Dans le programme d'action, des mesures concrètes sont proposées pour chacun de ces domaines. Nous espérons en particulier pouvoir mettre rapidement sur pied une **commission de coordination** regroupant les principaux partenaires de l'Etat et de la profession et dont le mandat serait précisément de mettre en oeuvre les mesures proposées aussi bien dans l'étude du Canton que dans le Programme d'action de la Chambre d'agriculture.

En 1993, nous serons aussi particulièrement attentifs à la concertation et à la collaboration en Suisse romande. Dans le cadre de la nouvelle politique agricole, face aussi à la concentration des organismes commerciaux en Suisse, il est en effet nécessaire et urgent d'affirmer les intérêts romands, qui divergent souvent de ceux de la majorité allemande. Dans cette optique, il est question de renforcer le rôle de la FSASR, éventuellement de la restructurer.

Pour la première fois de son histoire, l'agriculture jurassienne est représentée équitablement dans toutes les instances professionnelles suisses : comité directeur de l'USP, comité de l'UCPL, FSASR, Fédérations, SAB, etc. A travers ces représentations, les mandataires jurassiens sauront faire valoir les spécificités de notre agriculture dans cette période de mutation.

Diverses opérations de relations publiques sont également prévues, dans le cadre de l'USP et de la CTJ notamment. Pour le reste, la Chambre d'agriculture suivra l'actualité et prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la défense de ses intérêts.

4. COMPTES 1992 ET BUDGET 1993

4.1. Compte de pertes et profits

Produits :

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des Fédérations (MIBA, VLG, Milchverband)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (centrales, assurances, Agri-Hebdo, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges :

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs et divers (matériel, fournitures, imprimés, service juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissements sur mobilier (resp. achats)

Total des charges

- Excédents de charges

Budget 1992 Fr.	Comptes 1992 Fr.	Budget 1993 Fr.
3.200,--	3.380,--	3.200,--
45.000,--	45.763,80	43.000,--
25.000,--	25.557,55	22.000,--
13.300,--	14.050,--	13.800,--
500,--	400,--	500,--
160.000,--	160.413,35	160.000,--
18.000,--	18.590,15	17.500,--
265.000,--	268.154,85	260.000,--
20.000,--	22.026,60	21.000,--
209.000,--	209.127,15	215.000,--
10.000,--	10.871,70	11.000,--
11.000,--	9.215,30	12.000,--
7.000,--	7.316,60	8.000,--
7.000,--	6.358,10	7.000,--
7.000,--	6.910,45	7.000,--
4.000,--	--,--	4.000,--
275.000,--	271.825,90	285.000,--
10.000,--	3.671,05	25.000,--
=====	=====	=====

4.2. Bilans

	<u>ACTIFS</u>	<u>PASSIFS</u>	
	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>	
Bilan au 1.1.92			
Caisse	430,10	19.901,30	Transitoires
CCP	1.068,10	90.000,--	Fonds de réserve
Banque	194.478,35	86.080,25	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
	<hr/>	<hr/>	
Totaux	195.981,55	195.981,55	
	=====	=====	

Bilan au 31.12.92

Caisse	153,75	21.383,05	Transitoires
CCP	1.007,05	90.000,--	Fonds de réserve
Banque	192.626,45	82.409,20	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
	<hr/>	<hr/>	
Totaux	193.792,25	193.792,25	
	=====	=====	

4.3. Modification de la fortune

	<u>Fr.</u>
- fortune au début de l'exercice	176.080,25
- fortune à la fin de l'exercice	172.409,20
	<hr/>
Diminution de la fortune	3.671,05.
	=====

4.4. Contributions professionnelles en 1992

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'année 1992 :

<u>Contributions</u>	<u>Budget 1992</u>	<u>Comptes 1992</u>	<u>Budget 1993</u>
Contrib. des producteurs de lait (0,12 ct par kg de lait)	90.300,--	90.321,35	90.500,--
Contrib. des non-producteurs de lait (Fr./Ha. resp. Fr./UGB)	8.000,--	8.536,20	8.250,--
Contributions totales	98.300,--	98.857,55	98.750,--
<u>Répartition</u>			
Union suisse des paysans	48.300,--	48.300,--	51.750,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	25.000,--	25.557,55	22.000,--
Répartition totale	98.300,--	98.857,55	98.750,--
	=====	=====	=====

4.5. Fonds de solidarité - exercice 1992

	<u>Doit Fr.</u>	<u>Avoir Fr.</u>
Bilan d'entrée au 1.1.1992	72.167,90	
Dotation 1992 par la FPAS Brougg	24.827,--	
Intérêts bruts	5.599,30	
Contrib. au Service de dépannage agricole		15.000,--
Impôt anticipé et frais bancaires		2.144,75
Bilan de sortie au 31.12.1992		85.449,45
Balance	102.594,20	102.594,20
	=====	=====

4.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1992. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de Fr. 3.671,05. Le compte "capital" est réduit de ce même montant alors que le fonds de réserve ascende à Fr. 90.000,--. Au 31.12.1992, la fortune se monte à Fr. 172.409,20. Au vu de l'évolution des produits et des charges ces dernières années, la Commission est d'avis que de nouvelles ressources devront être trouvées à l'avenir afin d'assurer l'équilibre des comptes.

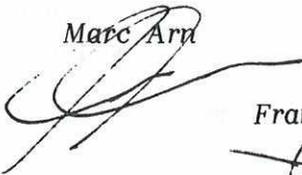
Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde actif se monte à Fr. 85.449,45 au 31.12.1992.

La Commission de vérification remercie sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire général et Mme Christiane Girardin, secrétaire, pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1992 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfivre, le 26 janvier 1993.

Les vérificateurs :

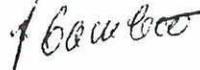
Marc Arn



François Rossé



Yves Courbat



**ORGANES DE LA
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE**

(suite)

Commission de vérification des comptes

MM. Yves Courbat, agric., Buix; François Rossé, enseignant, Boncourt; Jean-François Schaffner, agric., Bourrignon; Marc Arn, directeur, Le Noirmont; Dominique Paupe, agric., Epiquerez.

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mmes Véronique Fleury, Miécourt; Solange Quiquerez, Grandfontaine; MM. Paul Cerf, St Ursanne; Bernard Saucy, Lajoux; Rudolf Strasser, Cerniéwillers.

Commission foncière

MM. André Biedermann, Delémont, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**; Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame; MM. Raymond Cerf, Seleute; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Egenschwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Le Bémont; Dominique Varin, Alle.

Commission transfrontalière

MM. Jacques Maître, **secrétaire**; Robert Frund, Courgenay (Communauté de Travail du Jura); Eric Amez-Droz, Bassecourt; Maurice Chalmey, Alle; Jean Chêne, Damvant; Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Fritz Stegmann, Boncourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Union Suisse des Paysans : au **comité directeur**, M. Blaise Oriet, Delémont; au **grand comité**, MM. Jean Chêne, Damvant et Blaise Oriet. **Onze** délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'**assemblée des délégués**.

Au **comité de la Fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse Romande** : MM. Jean-Pierre Beuret, Ministre DE, Saignelégier et Claude Ackermann, Bourrignon.

Au **comité du Groupement suisse pour la population de montagne** : M. Henri Cuttat, Rossemaison.

Au **comité d'AGRI HEBDO** : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame. MM. Jean Paupe et Blaise Oriet sont en outre délégués du Jura à l'assemblée plénière.

Adresse du secrétariat administratif

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Case postale 40

2853 COURFAIVRE

Tél : 066/ 56.71.44.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
 6 Associations de dames paysannes
 60 Sociétés de laiterie
 9 Coopératives (associations) agricoles
 3 Centres collecteurs de céréales
 9 Organisations de l'élevage chevalin
 5 Fédérations de l'élevage bovin
 43 Syndicats d'élevage bovin
 11 Syndicats d'élevage du menu bétail
 3 Groupements d'apiculture
 2 Sociétés régionales d'apiculture
 Association cunicole d'Ajoie
 Association des fermiers JB + JU + NE
 Assoc. des groupes d'études en agric. et en économie familiale
 Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
 Association des jeunes éleveurs de la race tachetée rouge
 Association des planteurs de tabac d'Ajoie
 Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont et env.
 ASETA, section jurassienne
 Association des sociétés de cavalerie du Jura
 COPAMAC, Coop. d'achat de matériel de construction
 CUMAB, Coop. d'utilisation de matériel betteravier
 Fédération d'apiculture du Jura
 Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
 Fête des paysans jurassiens
 Groupement des engraisseurs d'Ajoie
 Groupement des maîtres agriculteurs du Jura
 JURANICO, Coop. agr. pour l'écoulement des animaux
 Service de dépannage agricole du Jura
 Société des anciens élèves de l'IAJ Courtemelon
 Société cantonale d'horticulture
 Société jurassienne des propriétaires de silos
 Société jurassienne de testage par insémination
 Société des vétérinaires jurassiens
 SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens
 SUCRACHARGE, Coop. de chargement des betteraves
 Syndicat paysan des Franches-Montagnes
 Union des moulins du Jura
 Union des producteurs suisses, section Jura